

Les infirmiers et infirmières libéraux sont en colère



Les infirmiers et infirmières libéraux sont en colère

« Quitte à se faire saigner autant que ce soit pour la bonne cause », tel est le slogan des infirmiers et infirmières libéraux en colère venus donner leur sang à l'hôpital d'Auch ce mardi 18 avril. Il s'agit avant tout pour ces derniers de tirer la sonnette d'alarme et d'exprimer au travers de leur collectif « Infirmiers en colère » leurs revendications.

Le coup de massue

Parmi celles-ci le coup de massue asséné en décembre dernier dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui les sanctionne en cas d'erreur de facturation. « En cas d'erreur d'une facturation qui est d'une complexité impressionnante (la nomenclature compte plus de 100 actes différents) nous pouvons faire des erreurs. Celles-ci sont considérées d'office comme fraudes, nous n'avons pas droit à la présomption d'innocence, une amende sera calculée par extrapolation sur notre chiffre d'affaire et nous pouvons nous retrouver avec des sommes énormes à rembourser. Nous ne sommes pas des voleuses et des voleurs. Nous revendiquons son retrait, tout simplement », s'insurgent les infirmières.

Parmi les autres revendications à noter les revalorisations des actes médicaux infirmiers (AMI) à 4 €, ce tarif devant s'ajuster en fonction du taux d'inflation annuel, de l'indemnité forfaitaire de déplacement (IFD) à 5 € et le doublement de l'indemnité kilométrique.

Ce sont aussi 7 autres revendications comme par exemple l'institution d'un forfait journalier qui fait que si on se rend une fois ou plusieurs fois par jour chez un même patient, on ne sera payé qu'une fois ou encore le retrait du plafonnement de l'indemnité kilométrique, et aussi la retraite à 62 ans avec prise en compte de la pénibilité pour un départ à 60 ans.

« Faire grève, oui, mais nous sommes dans l'obligation d'assurer les soins, alors ce n'est possible que pour ceux qui sont en congés. Mais il est possible de nous soutenir en signant la **pétition en ligne** (106 665 signature au 18 avril 2023) et de participer à la fête des infirmières le 12 mai prochain », concluent les infirmières.

